



Cagnotte Gym Valais-Wallis pour accompagnants

Août 2021

But

Permettre aux membres de Gym Valais-Wallis et parents des gymnastes de financer le voyage à Amsterdam, départ le samedi 29 juillet et retour le dimanche 6 août 2023 en tant que spectateurs.

Règlement

- La cagnotte débute le 1^{er} décembre 2021 pour se terminer le 30 avril 2023.
- Le versement mensuel ne sera pas inférieur à CHF 150.- et devra être payé tous les mois sur le compte bancaire suivant : *Banque cantonale du Valais Sion, Gym Valais-Wallis, 3960 Sierre, IBAN No CH83 0076 5001 0209 9590 2.*
- Le versement devra se faire sous forme d'ordre permanent ou de virement. Si les paiements se font par poste, un montant supplémentaire de CHF 40.- sera facturé.
- Chaque cotisant aura un compte séparé, il est ainsi possible de verser un montant supérieur.
- Les intérêts restent acquis à la cagnotte, également en cas de désistement.
- Les membres cotisants seront informés en temps opportun du prix du voyage qui se déroulera du samedi au dimanche suivant (avion, logement, carte de fête, tour de ville, Soirée Suisse).
- Une renonciation ne sera plus prise en considération dès que les inscriptions nominatives auront été faites par une agence pour des réservations (*sauf en cas de force majeure, sous déduction des frais d'annulation*). Assurance annulation ou livret ETI obligatoire.
- En cas d'annulation de la manifestation, les fonds seront remboursés sous déduction des frais d'organisation.
- Si le prix du voyage devait être supérieur à celui prévu, les membres de la cagnotte s'engagent à payer la différence au plus tard un mois avant le départ. Si par contre le prix du séjour était inférieur, la différence sera remboursée.

Si ce règlement ne devait pas être respecté et que les versements ne devaient pas être effectués régulièrement, Gym Valais-Wallis se réserve le droit d'exclure le mauvais payeur.

Vu et accepté par

Nom et Prénom de l'accompagnant :

Date : Signature :

Va à : Prés. de stés, resp. techn. des sociétés, CC-CT-CTél.